

## Placement garanti PrioriTérre

Terme : 3 ans

Desjardins  
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

## APERÇU

Le Placement garanti PrioriTérre est un investissement responsable. Idéal pour diversifier votre portefeuille, il est lié à des entreprises engagées envers l'environnement.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance<sup>2</sup>
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	4,16 %
Rendement cumulatif maximal	13,00 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	28 mai au 28 juillet 2018
Émission du placement	13 août 2018
Échéance du placement	13 août 2021

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

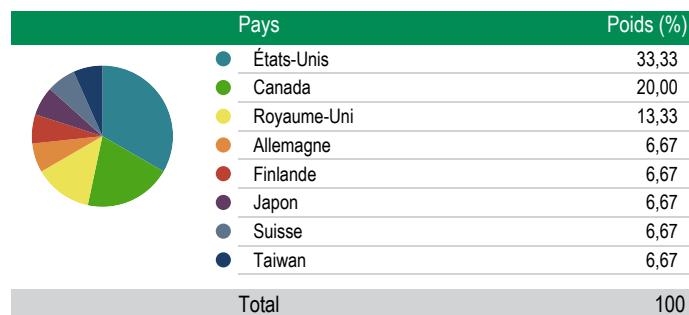
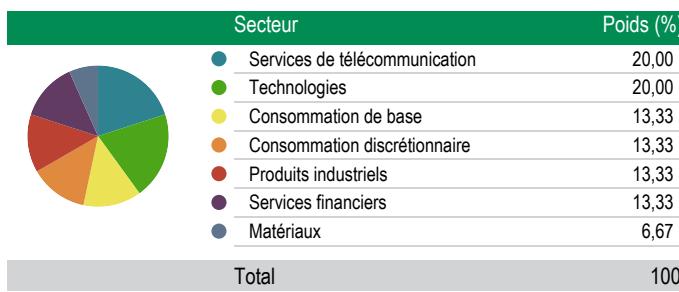
<sup>2</sup>Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de titres est composé de 15 sociétés internationales qui occupent le même poids dans le panier. Issues de différents secteurs économiques, elles ont été sélectionnées avec soin pour leur engagement environnemental et les actions qu'elles mettent en place pour réduire l'impact de leurs opérations. Pour connaître les critères de sélection remplis par les entreprises au moment de l'émission du placement (le panier de titres ne peut être modifié en cours de terme), consultez le Profil des entreprises au [desjardins.com/prioriterre](http://desjardins.com/prioriterre).

Société	Secteur	Pays
3M Co.	Matériaux	États-Unis
Banque Royale du Canada	Services financiers	Canada
Burberry Group PLC	Conso. discrétionnaire	Royaume-Uni
Cummins Inc.	Produits industriels	États-Unis
Intel Corporation	Technologies	États-Unis
Kone OYJ	Produits industriels	Finlande
Microsoft Corp.	Technologies	États-Unis
Muenchener Rueckver	Services financiers	Allemagne

Société	Secteur	Pays
NTT Docomo Inc.	Services de télécomm.	Japon
Procter & Gamble Co.	Consommation de base	États-Unis
Reckitt Benckiser Group PLC	Consommation de base	Royaume-Uni
Rogers Communications Inc.	Services de télécomm.	Canada
Société Canadian Tire Ltée	Conso. discrétionnaire	Canada
Swisscom AG	Services de télécomm.	Suisse
Taiwan Semiconductor Manuf. Co. Ltd.	Technologies	Taiwan



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,85 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 13,00 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est garanti à 100 % à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant [desjardins.com/suivirendement](http://desjardins.com/suivirendement). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

## PRIX ET DISTINCTIONS



**Meilleur distributeur, Canada**

Pour le total des ventes et la performance par produit

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm).  
Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.